



Objet	Ce document décrit les préconisations lors de la réalisation des prélèvements biologiques. Il concerne les personnels du CH qui réalisent les prélèvements biologiques.
Définitions	/
Références	• Norme NF EN ISO 15189 • Document COFRAC SH REF 02 • Manuel de certification des établissements de santé (HAS) –

1- DEFINITIONS

Un **prélèvement biologique** est un acte de soin qui consiste à prélever un échantillon biologique en vue d'examen de biologie ou de diagnostic cytologique et histologique.

Les règles de bonnes pratiques de prélèvements des échantillons biologiques ont pour but de garantir :

- Le bien-être et la confidentialité du patient,
- Le respect des consignes d'hygiène et sécurité,
- La réalisation d'un prélèvement de qualité répondant aux exigences requises pour les analyses demandées,
- L'identification formelle du prélèvement.

« La **phase préanalytique** est un processus commençant chronologiquement par la prescription des examens par le clinicien, comprenant la demande d'examen, la préparation et l'identification du patient, le prélèvement de l'échantillon primaire, son acheminement jusqu'au laboratoire et au sein du laboratoire et finissant au début de l'analyse. » (Norme NF EN ISO 15189)

2- GENERALITES ET RECUEIL DES INFORMATIONS PATIENTS

Tout prélèvement pour analyse biologique se fait sur **prescription médicale**.

Avant tout prélèvement, informer le patient du soin et l'installer confortablement.

S'assurer de l'identité du patient avec une question ouverte, en lui demandant son nom de famille, prénom, date de naissance.



Certains examens nécessitent d'être à jeun : s'assurer de l'état de jeûne depuis au moins 12 heures. Veuillez consulter les fiches spécifiques de ces examens.

Pour certaines analyses, le consentement du patient (*ex. oral pour la sérologie HIV ou écrit pour les analyses de biologie moléculaire ou génétique*) doit être recueilli.

☞ Dans le cas du consentement écrit, celui-ci doit être joint à l'échantillon.



❗ Le préleveur doit informer le laboratoire de tout incident survenu au cours du prélèvement.

Rq : la gestion des non-conformités liées aux prélèvements est décrite dans la procédure « Traitement des non-conformités au laboratoire », consultable sur la page d'accueil du manuel.

3- PEREMPTION ET CONDITIONNEMENT DE STOCKAGE DES TUBES ET AIGUILLES DE PRELEVEMENT

► Tubes à prélèvement :

- Vérifier la date de péremption
- Tenir à l'abri des rayons solaires
- Conservation entre +4°C et +25°C

⚠ **Risques d'utiliser un tube périmé :**

- Perte de vide
- Formation de micro-caillots
- Hémolyse



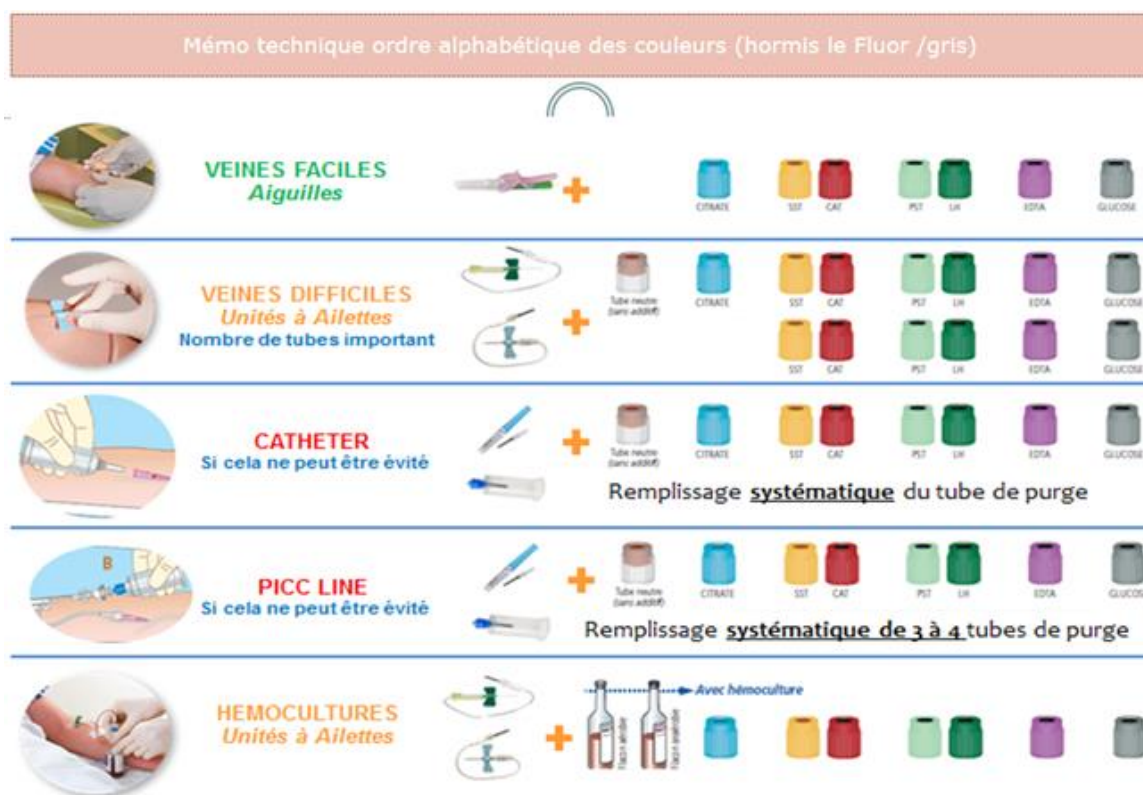
Recommandations :

- Ne pas garder trop longtemps en stock des boîtes de prélèvement
- Utiliser des petits stocks à rotation rapide
- Ranger les boîtes en fonction des dates de péremption

► Aiguilles à prélèvement :

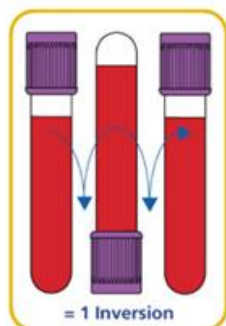
- Vérifier la date de péremption
- Vérifier l'intégrité du seau de stérilité

4- ORDRES DE PRELEVEMENT DES TUBES





Homogénéisation des tubes



Par défaut 6 à 8 retournements lents.

après prélèvement, tous les tubes doivent être homogénéisés par retournements lents, afin que l'additif se répartisse sur l'ensemble de l'échantillon.

5- CONSIGNES GENERALES POUR TOUT TYPE DE PRELEVEMENT

Matériel nécessaire

Au préalable, il est important de s'assurer de la date de péremption du matériel et de la concordance entre la prescription médicale et le choix des tubes d'analyses/réceptacles.

Préparer le matériel nécessaire au soin :

- **Matériel de transport** : chariot de soin ou plateau
- **Matériel de protection** : gants non stériles (à usage unique) ou stériles selon les indications, masque selon le type de prélèvement
- **Matériel d'hygiène et aseptie** : solution hydro-alcoolique, savon doux, savon antiseptique si besoin, antiseptique, compresses non stériles ou stériles selon les indications, champ stérile si nécessaire
- **Matériel spécifique** : tube(s) de prélèvement sanguin, ou flacon(s) (hémoculture), aiguilles, pot stérile, récipient, garrot,
- **Matériel d'élimination** : sac en plastique pour l'élimination des déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI), haricot, collecteur pour déchets perforants
- **Etiquettes d'identification du patient**

L'acte de prélèvement

- Réaliser un lavage simple des mains ou une désinfection par friction avec une solution hydro-alcoolique (cf. documents institutionnels)
- Installer le patient et vérifier son identité : question ouverte (demander et faire épeler nom, prénom et date de naissance) (et nom de jeune fille si examen d'immuno-hématologie), vérifier l'identité sur le bracelet,
- Mettre des gants non stériles à usage unique ou stériles,
- Réaliser l'antisepsie en respectant le temps de contact.
- Réaliser le prélèvement,



- Eliminer l'ensemble du matériel de prélèvement dans les collecteurs/sacs adaptés au plus près du geste,
- Oter les gants et les jeter,
- Réaliser l'étiquetage AU CHEVET DU MALADE.
- Réaliser un lavage simple des mains ou une désinfection par friction avec une solution hydro-alcoolique.

Etiquetage des prélèvements

- Coller l'étiquette, verticale, mentionnant obligatoirement le NOM, PRENOM, NOM DE JEUNE FILLE, DATE DE NAISSANCE, SEXE, sur le tube/pot/récipient. Le code-barres de l'étiquette doit être intègre.

Bon de demande d'examen

Cf. onglet RECOMMANDATIONS BON D'EXAMEN sur la page d'accueil du manuel de prélèvement.

Tout échantillon biologique est identifié, au moment du prélèvement, par le préleveur.

La feuille de prescription doit contenir les informations nécessaires pour identifier le patient et le prescripteur autorisé : les éléments suivant doivent figurer :

- Pour le patient : étiquette avec son nom de famille (ou nom de naissance), son nom marital, son premier prénom d'état civil, sa date de naissance et son sexe
- ⚠ Si le nom de naissance, le nom marital ou le prénom comportent plus de 20 caractères, ils seront imprimés de façon incomplète sur les étiquettes patient Hexagone : il faut alors les compléter manuellement sur l'étiquette collée sur le prélèvement et sur celle collée sur le bon de demande.
- Pour le préleveur : son nom, son prénom et sa qualité professionnelle
- Le lieu, la date et l'heure de réalisation du prélèvement

Ces différents éléments doivent figurer sur le bon de demande accompagnant l'échantillon biologique.

Il est très important de bien **noter les renseignements cliniques et/ou thérapeutiques ou cocher la (les) case(s)** dédiée(s).

Conditions d'acheminement des prélèvements

Les conditions requises pour acheminer les prélèvements sont décrites dans **le manuel de prélèvements du laboratoire de biologie médicale du CH Cholet** (cf. onglet TRANSPORT DES ECHANTILLONS et fiches spécifiques à chaque examen)

- Bien veiller à la bonne étanchéité du récipient
- Bien s'assurer que les prélèvements et les bons de demande sont correctement étiquetés avant de les amener au laboratoire
- Mettre les échantillons dans les poches plastiques et bien les fermer. Y joindre le bon de demande correspondant (1 patient par poche)
- Ranger le matériel, nettoyer le plan de travail
- Tracer l'acte dans le dossier de soins
- Acheminer le prélèvement au centre de tri du laboratoire en respectant :
 - La température : ambiante (15-25°C) ? +4°C ? dans de la glace ? (Attention, ne pas mettre les échantillons directement au contact de la glace : risque d'éclatement des hématies par



choc thermique)

- Le délai d'acheminement : varie selon la stabilité des paramètres et du type de tube utilisé

**Prélèvement
urgent**

- Acheminer le prélèvement dans les plus brefs délais au laboratoire et COCHER URGENT sur la feuille de prescription.
- Prévenir par téléphone le secteur du laboratoire concerné.
-